

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 19 JANVIER 2026 à 20H
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 10

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Anthony NORBERT, Laurent POISSONNEAU, Sandrine URIEN

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Julien HANNOIR qui a donné pouvoir à Pascale HUET, Fanny OLLIVRY, Jean-Christophe URIEN qui a donné pouvoir à Sandrine URIEN, Céline ZULBERTI qui a donné pouvoir à Franck BAUNEZ

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Cyrille MARTINEAU

Date de publication :

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 15 décembre 2025*
- *Subventions 2026*
- *Angers Loire Métropole :*
 - *Enfouissement des réseaux rue de l'Aubance : appel de fonds de concours*
 - *Rapport annuel 2024 : eau et assainissement*
- *Personnel : Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie*
- *Informations diverses*

DEMARRAGE DU CONSEIL MUNICIPAL : 20H 07

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025 sera adopté à la prochaine réunion.

DEL-202601

SUBVENTIONS 2026

Au vu des différentes demandes sollicitées par les associations ou établissements, Il est proposé de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ETABLISSEMENT	MONTANT
Comité de Jumelage	1 500,00 €
Tennis Club Soulaines/Aubance	150,00 €
Association Chasseurs Marzelle	300,00 €
ACIC	700,00 €
A.P.E. Soulaines	800,00 €
A.D.M.R. Vallée de l'Aubance	1 000,00 €
Le Quartet (ex AccorDanse)	2 000,00 €
Fanfare de l'Aubance (Mozé-Soulaines)	500,00 €
Société l'Union	250,00 €
Badminton Soulaines/Aubance	250,00 €

S.M.O.S. football St Melaine/Aubance	250,00 €
L'ESPOIR	300,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Soulaines	500,00 €
CLIC	1 478,40 €

Soit un total de 9 978,40 €

M. le Maire passe en revue les différentes subventions proposées en commentant comme il suit :

- pour le Comité de Jumelage, la somme correspond habituellement à l'accompagnement de gros projet ; en effet, il s'agit d'accompagner pour 2026 la fête des 20 ans du Comité de Jumelage avec l'accueil des Allemands prévu fin Août 2026 ;
- pour les Chasseurs de la Marzelle : subvention habituelle pour le fonctionnement ;
- pour l'ACIC : subvention symbolique en sachant que la commune apporte principalement son soutien par le biais de la mise à disposition gratuite de salles de nombreuses fois par mois ;
- pour l'APE Soulaines : cette subvention ne prend pas en compte le co-financement de projets qui aura lieu au cours de 2026 ;
- pour l'ADMR, subvention très symbolique au regard du budget global qui dépasse 1 million d'euros ; la commune marque son soutien à cette activité et l'implication de soulainois dans le fonctionnement de son Bureau ;
- pour Le Quartet, il est identifié 27 enfants qui participent à ces activités (notamment l'atelier de danse) ce qui conduit à une subvention d'environ 74 €/enfant ;
- pour la Fanfare de l'Aubance : subvention habituelle ; remerciement pour leur fidélité aux différents moments de commémoration ;
- pour le Badminton : coup de pouce pour l'achat de fournitures de plus en plus coûteuses ;
- pour l'Espoir : le budget global est d'environ 17 000 € dont une grande partie des recettes est liée aux activités artistiques (nombreuses séances théâtrales) et une soirée loto ; la redistribution caritative mise en avant par l'Espoir concerne en réalité environ 5% de ses recettes ;
- pour l'amicale des sapeurs pompiers : cette subvention exceptionnelle d'équilibre est liée à la fête des 100 ans du centre de secours en 2025, avec des frais élevés liés à la nécessité de mettre en place des vigiles et gardes-chien supplémentaires (demande préfectorale) ;
- pour le CLIC, la subvention est liée au nombre d'habitants.

En parallèle, on notera que le CCAS n'a pas eu de subvention au regard de l'excédent reporté de 2025 qui sera suffisant pour le fonctionnement en 2026. M. le Maire poursuit qu'il sera possible pour les associations de réaliser des demandes en cours d'année en 2026 en fonction de nouveaux projets : le futur budget prendra en compte cette possibilité.

Par ailleurs, il est remarqué que le montant global des subventions est légèrement inférieur à celui de l'année dernière en raison de :

- ⇒ Quelques associations n'ont pas déposé de dossier (elles pourront le faire au cours de l'année 2026, suivant les indications précédentes) ;
- ⇒ Aucune subvention n'a été attribuée à « La Lanterne citoyenne » car le dossier ne présentait aucun projet pour 2026, mais seulement des frais de photocopies non éligibles dans ce cadre.

Selon la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République et prévoyant en son article 12 que toute association qui sollicite une subvention à une collectivité doit souscrire un contrat d'engagement républicain, le versement de celle-ci interviendra sous réserve que ce document ait été signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), décide de verser les subventions telles que proposées.

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2026.

ANGERS LOIRE METROPOLE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE L'AUBANCE : APPEL DE FONDS DE CONCOURS

M. le Maire expose :

Le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole va adopter, dans sa séance du 16 février 2026, le principe d'appels de fonds de concours auprès de ses communes membres, dont la commune de SOULAINES-SUR-AUBANCE.

Le fonds de concours appelé pour la commune de SOULAINES-SUR-AUBANCE s'élève à 2 564,58 € concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Aubance, réalisés en 2026.

Il est calculé à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole. Les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

M. le Maire indique que Alain AGATOR a porté le projet auprès d'ENEDIS. Les travaux consistent à la réalisation de tranchées au pied des bâtiments pour l'enfouissement des réseaux.

Le coût total est de 42 743,08 € dont une prise en charge de 23 081,27 € par le SIEMML et 17 097,23 € par ALM. Au final, le coût restant à charge pour la commune est de 2 564,58 €.

Anthony NORBERT souhaite savoir quand et par qui seront réalisés les travaux ? M. le Maire indique que les travaux sont prévus en février 2026 et que c'est le SIEMML qui organise les travaux qui seront réalisés par la société Bouygues. M. le Maire rajoute que ces travaux permettront d'avoir un branchement propre, sécurisé et mieux intégré pour le futur gîte et la place de l'église.

Laure GUILLOT s'interroge sur le fait que ces travaux n'aient jamais été réalisés. M. le Maire indique que ces travaux étaient à la charge des propriétaires des maisons d'habitation. La commune étant devenue propriétaire des maisons (de la place de l'église), elle bénéficie de subventions qui ne seraient pas accordées pour des personnes privées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la décision N° 2021-322 de la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole du 6 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), décide

- D'approuver le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 2 564,58 € en investissement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Aubance ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants ;
- D'imputer la dépense sur le budget 2027, le fond de concours étant appelé l'année suivante du début des travaux.

ANGERS LOIRE METROPOLE : RAPPORT ANNUEL 2024 : EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le rapport eau et assainissement pour l'exercice 2024, établi par Angers Loire Métropole.

La lecture de ce rapport conduit à 3 remarques principales :

- M. le Maire observe que ce rapport détaille le projet de la commune de Soulaines-sur-Aubance concernant les travaux engagés pour la réfection de la station d'épuration ;
- Anthony NORBERT questionne l'assemblée sur l'existence de contrôles de la qualité de l'eau. M. le Maire indique que des tests sont faits deux fois par an avec notamment des prélèvements en mairie ;

- au regard du coût du m³ d'eau qui atteint 4,02 € TTC, l'ensemble du Conseil partage le fait que la qualité de l'eau au robinet est de bonne qualité et qu'il n'est pas nécessaire d'acheter de l'eau en bouteille car plus onéreux et moins écologique.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DEL-202604

PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE GENERAL(E) DE MAIRIE

M. le Maire informe l'assemblée que l'agent occupant le poste de secrétaire général(e) de mairie a sollicité une demande de disponibilité pour convenances personnelles.

Afin d'assurer son remplacement il y a lieu de créer, à compter du 1^{er} août 2026, un emploi permanent, à temps complet, relevant soit du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), soit du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ou soit du cadre d'emplois des adjoints administratifs (à minima adjoint administratif principal de 2^{ème} classe).

Il ajoute que si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il pourra être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie B conformément à l'article L.332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique qui permet aux communes de moins de 2 000 habitants de recruter un contractuel sur les emplois de secrétaire général(e) de mairie.

L'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel sera déterminée en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Elle sera calculée en se basant sur la grille indiciaire du grade des rédacteurs territoriaux (catégorie B) comprise entre le 8^{ème} échelon (indice brut : 478) et le 13^{ème} échelon (indice brut 597).

M. le Maire indique que même si l'offre d'emploi est lancée, c'est la prochaine mandature qui fera le choix de la personne recrutée. Dans l'idéal, une arrivée au cours de l'été permettrait de faire un tui-lage avant la rentrée de septembre (période plus active).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 pour) décide :

- D'adopter la proposition de M. le Maire,
- De recruter un fonctionnaire ou un agent contractuel tel qu'exposé,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- De prévoir des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours et suivants.

M. le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier à signer, si nécessaire, ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Retour sur l'épisode neigeux du 6 janvier 2026 : un employé communal est intervenu très tôt le matin pour déneiger les voies principales et faciliter ainsi la circulation. Malgré cela, plusieurs enseignants n'ont pas pu se déplacer ce qui a nécessité pour les animateurs commu-naux de prendre en charge les enfants jusqu'à ce qu'ils aient pu être repris par les familles ou des personnes désignées par elles. Le mercredi 7 janvier 2026, second jour avec des condi-tions météorologiques compliquées et notamment du verglas, aucune classe n'a été ouverte.

Enfance-Jeunesse :

- Subvention CAF obtenue pour les activités Jeunesse (dans le cadre de la CTG avec Mûrs-Erigné) ;
- Travail en cours sur le renouvellement du PEdT ;
- Lancement du diagnostic Service Public de la Petite Enfance (mutualisé sur 4 communes) ;
- Projet en cours avec l'APE (avec participation financière de la commune) pour la mise en place d'un dispositif de geocaching (via un fournisseur de Thouarcé).

Environnement – Espaces verts :

- Réouverture d'un chemin entre la RD 120 et le Plessis ; balisage d'autres chemins en cours ;
- Entretien des massifs et à venir l'entretien de la mare du Tertre ;
- Arbres de naissances plantés le 10 janvier 2026 à Châruau ;
- A venir : les DARDARDS (rucher communal) invitent les habitants et notamment les enfants à un atelier peinture pour coloriser les nouvelles ruches le samedi 7 février en matinée.

Bâtiments et voiries :

- Gîte communal : les travaux sont en cours, avec la démolition des parois intérieures, des réseaux et des anciens embellissements.
- Sécurisation de l'arrêt de bus aux Grands Prés : les travaux débuteront le 16 février 2026. Irigo finance ce projet (0 € pour la commune). La commune installera un radar pédagogique (déjà acquis).

Culture :

- Représentations récentes :
 - Théâtre *Compagnie Jugaad* avec *Le tiroir de Woody Allen* le 20 décembre
 - Théâtre *Compagnie Eoliharpe* avec *Et rester vivant ?* le 17 janvier
 - Concert de la tournée *Ma Région Virtuouse* avec le *Quatuor Leonis* à Cortequisse le 18 janvier financé par la Région des Pays de la Loire
- Représentation prévue :
 - Théâtre *Compagnie La Galerie* avec *Une femme se déplace* prévue le 31 janvier 2026
- Bibliothèque :
 - *La nuit de la lecture* à la bibliothèque le 24 janvier 2026
- Social (CCAS) :
 - Distribution réalisée des cartes de vœux des écoliers aux Aînés (70 ans et plus)
 - Cadeaux pour les Aînés (75 ans et plus)
 - Cérémonie des Vœux aux Soulainois réalisée le 10 janvier 2026 à 10H30, avec remise de la médaille de la commune à deux personnes ayant atteint l'âge de cent ans ; la commune a reçu officiellement le *Label Quatre Etoiles* de l'*Association Nationale pour la Protection du Ciel Etoilé Nocturne* remis par Paul BLU.

Communication :

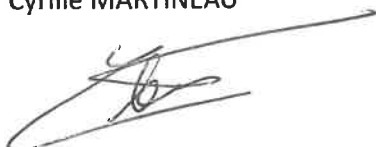
- ⇒ Les Infos de janvier sont en préparation ;
- ⇒ Alimentation du Site web communal.

Fin de séance à 21h41

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 13 février 2026

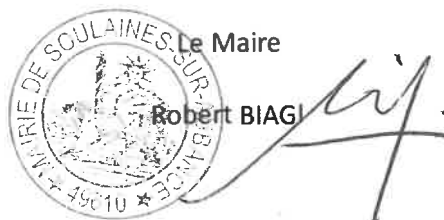
Le Secrétaire de séance

Cyrille MARTINEAU



Le Maire

Robert BIAGI



DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
DEL-202601	Subventions 2026	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202602	Angers Loire Métropole : Enfouissement des réseaux rue de l'Aubance : appel de fonds de concours	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202603	Angers Loire Métropole : Rapport annuel 2024 : eau et assainissement	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
DEL-202604	Personnel : Création d'un emploi permanent de secrétaire général(e) de mairie	Pour : 13 Contre : / Abstention : /